

AVIS PUBLIC



DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** conformément à l'article *1007 du Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 150, rue du Moulin.
- **Qu'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 28 février 2025.

Avis numéro : 2025-14

Eric Ennis
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 28 février 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 28 février 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe